

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 17

Séance du 22 mai 2000

sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 14

MM. LOGEL, WITTMER, Mme WEISS, MM. SCHLOSSER, SIBLER,
Mme CABIROL, MM. NEUHARD, PREVOT, MEYER-KUHN, ISEL, WINLING,
BABILON, RUSTENHOLZ, WEISBECKER.

Absents : MM. HAAS, GOETZ, ATZENHOFFER, -excusés-

DEL. N° 26/2000

OBJET : APPROBATION DE CONTRATS DE BAIL A AMENAGEMENT AVEC LA REGION ALSACE ET LA COMMUNE DE LEMBACH POUR LA MAISON FORESTIERE DU FLECKENSTEIN

- VU la délibération du Bureau en date du 5 octobre 1998
- VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 novembre 1998 approuvant le programme d'investissement et de financement du projet transfrontalier du « pôle des générations futures » du Fleckenstein
- VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 juin 1999 approuvant le projet de réalisation et de financement du pôle des générations futures et décidant la procédure de réalisation du cahier des charges
- VU la délibération du 27 mars 2000 du Conseil Communautaire donnant délégation au Bureau pour l'approbation du bail à construction et aménagement avec la Commune de Lembach et la Région Alsace pour l'aménagement de la maison forestière du Fleckenstein

le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve les contrats de bail à signer avec la Région Alsace et la Commune de Lembach pour la transformation de la maison forestière du Fleckenstein en centre d'animation et de découverte transfrontalier dit « pôle des générations futures » ;***
- autorise le Président à signer lesdits contrats de bail***



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 23 mai 2000

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL